



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Interrégionale de la Mer
Méditerranée

Antennes locales de l'Aude-Pyrénées-Orientales et Hérault-Gard

PROCES -VERBAL

**de la commission d'examen pour l'obtention
du module 2 du certificat de capacité et du capitaine 200 et
du module 4 du certificat de capacité**

Vu le décret n° 99-439 du 25 mai 1999, modifié, relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice des fonctions à bord des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 relatif à l'organisation des examens, des concours et à l'obtention des titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Vu les arrêtés du 25 avril 2005 modifiés relatifs aux conditions de formation du certificat de capacité et du brevet de capitaine 200 ;

Vu la décision DIRM Med n° 016-2015-ST-DIRM du 27 avril 2015 relative à l'organisation des épreuves finales de l'examen d'obtention du module 2 du certificat de capacité et du brevet de capitaine 200 et du module 4 du certificat de capacité et à la désignation du jury (session du 28 au 7 mai 2015).

Après réunion de la commission d'examen du 19 mai 2015 en présence de :

- M. GRIMAULT, président
- Mme LAROCHE, membre du jury
- M. ROUSSEAU, membre du jury

Copie à : membres du jury
lycée Paul Bousquet - Sète
DIRM Med

1/2

**Présent
pour
l'avenir**

2 quai du Port - BP 60 - 11210 PORT-LA-NOUVELLE
tel : 33 (0) 4 68 38 11 95
4 rue Hoche - BP 472 - 34207 SETE cedex
Tél. : 33 (0) 4 99 02 16 38

Le président de la commission d'examen déclare :

Admis au module 2 du brevet de capitaine 200 et au module 4 du certificat de capacité :

ALBERNY Marc	PV 20146293	GONZALEZ Philippe	ST 19844317
AZEMA Fabian	ST **39653	JACOB Corinne	ST **32211
BERNHARDT Etienne	AC 20077335	JAUFFRET Baptiste	ST 19962610
BOCAHUT Pierre	ST **35251	KUNTZ Benoît	ST **40124
BOUZIDA ZIANEMOHAND Nadia	PV 20115131	LEGLIN Marion	ST **40488
DOUMENG Didier	ST **40593	LUCAK Cyrille	PV **36701
ELANDALLOUSSI Samy	ST **40531	MARTINEZ Jean-Charles	PV **41090
FRANCOIS Stéphane	ST **40900	OLLIER Jérôme	ST **35450
GAILLARD Nathalie	ST **40188	TINARRAGE Isabelle	ST **31621

Admis au module 2 du brevet de capitaine 200 :

BESSE Laurent	ST **21040	PERRENCHIO Alexis	ST **40313
GAUTRAND Stéphane	ST **40016	PHILEMON Cyril	ST **39991
GRISOT Kevin	TL **40701	PIACENTINI Dimitri	PV **39950
JOANNES Quentin	ST 20106574	PIACENTINI Gaétan	PV **39947
LACOME Guillaume	PV **40171	RUE-THIBAL Yoann	PL 20106549
NOURRIGAT Jessy	ST 20114419		

Les modules demeurent acquis pendant une durée de cinq ans à compter de leur date d'obtention.

Résultats :

Candidats	Formés à :				TOTAL	
	SETE (+ candidats libres)		PORT-LA-NOUVELLE		Module 2	Module 4
	Module 2	Module 4	Module 2	Module 4		
Inscrits	21	15	12	12	33	27
Présents	18	14	12	7	30	21
Admis	17	12	12	6	29	18

Aucun incident à déclarer durant l'examen.

Sète le 19 mai 2015

Le président du jury de la commission d'examen

L'inspecteur principal des affaires maritimes

Claude GRIMAULT

